

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Introduction

Le Cabinet Deffontaines/Les Paroliers dispense des prestations de formation, d'accompagnement, de conseil auprès de collectivités, associations et entreprises. Le siège social est domicilié 171 rue Saint Maurice, 80000 Amiens, France, et immatriculé au R.C.S d'Amiens sous le numéro SIREN 377871041. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 22800108080 auprès du préfet de région Hauts-de-France.

Toute commande de prestation auprès du Cabinet Deffontaines/Les Paroliers est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) et à la signature d'un des documents contractuels prévus à l'article 1 de ce document.

Chaque passation de commande auprès du Prestataire implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du Client.

1 – Achat de prestations

Conditions particulières pour les prestations d'accompagnement et de conseil

Toute demande de prestation fait l'objet de l'établissement d'un devis par le Prestataire. Le devis est envoyé par courrier électronique à l'adresse e-mail fournie par le Client. La durée de validité du devis est de 3 mois.

Un devis est dit « accepté » quand il est signé, tamponné et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord » par tout représentant habilité du Client. Le devis fait office de Contrat entre les parties (Prestataire et Client) quand il est « accepté » par le Client.

Le devis « accepté » est à faire parvenir au Prestataire au moins une semaine (7 jours ouvrés) avant le début de la prestation de services par mail bd@cabinet-deffontaines.fr ou par courrier simple à l'adresse du siège social du Prestataire.

Toute prestation entamée vaut acceptation de ces CGV. Si, pour quelque raison, le Client souhaite modifier un devis « accepté », un avenant sera rédigé par le Prestataire. L'avenant devra aussi être « accepté » par le Client pour officialiser et contractualiser l'avenant.

Un acompte minimum de 30% devra être versé par le Client à l'acceptation du devis.

Conditions particulières pour les prestations de Formation

Un Contrat conclu entre le Prestataire et le Client peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'une convention de formation professionnelle, d'un bon de commande émis par le Client et validé par le Prestataire ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation.

{...} Les Paroliers

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

2 - Tarifs

Le prix de la prestation de service est conforme au tarif en vigueur au moment de la passation de commande.

Il ne comprend pas les éventuels frais de transports et d'hébergement qui seront facturés en sus si le lieu de la prestation nécessite un déplacement.

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de taxes.

Les prix peuvent évoluer à tout moment. Toutefois, le prix à payer est celui figurant sur le Contrat. Les repas ne sont pas compris dans le prix des prestations.

3 - Règlement – Conditions de Paiement

Paiement à réception de facture à régler

A réception de facture à régler, le paiement est à effectuer, comptant, sans escompte, par virement sur le compte professionnel bancaire du Prestataire indiqué sur la facture, au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la date indiquée sur la facture.

Tout retard de paiement par rapport à aux échéances entraînera de plein droit :

- Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. Le Cabinet Deffontaines/Les Paroliers se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Modes de paiement

Par virement sur le compte bancaire professionnel du Prestataire

Droit de refus

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et le Prestataire sans avoir procédé au paiement de la (des) prestation(s) précédente(s), le Prestataire pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les prestations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.



4 - Conditions d'annulation

Annulation par le Client

Toute prestation de service commencée est due dans sa totalité, sauf accord des deux parties. Toute annulation de prestations doit nous parvenir par écrit ou par courrier électronique (bd@cabinet-deffontaines.fr) au moins quinze jours francs (15 jours francs) avant le début de la prestation. Une confirmation d'annulation sera envoyée au Client à l'adresse mail indiqué sur le Contrat.

Annulation par le Prestataire

Le Prestataire se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des prestations, séances, rendez-vous planifiés sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable. En cas d'annulation par le Prestataire, pour quelque motif que ce soit, le Client ne sera pas facturé.

5 - Obligations et Responsabilités

Prestataire

Le prestataire s'engage à fournir la prestation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En conséquence, le Prestataire sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale du Prestataire, au titre ou à l'occasion de la prestation, sera limitée au prix total de la prestation.

Client et/ou Bénéficiaire

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent au Prestataire, sans l'accord écrit et préalable du Prestataire ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des prestations, sans l'accord écrit et préalable du Prestataire.

6 - Propriété Intellectuelle

L'ensemble des documents remis ou utilisés pour l'exécution de la prestation de services constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le Bénéficiaire et le Client s'interdisent d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du Prestataire. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

{...} Les Paroliers

7 – Confidentialité

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie durant l'exécution de la prestation de services, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...).

8 - Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande écrite, par mail ou par courrier (Cabinet Deffontaines/Les Paroliers – 171 rue Saint Maurice – Amiens – contact@lesparoliers.com).

9 - Référencement

Le Client autorise le Prestataire à mettre son nom et son logo dans la liste de référencement. Si le client ne souhaite pas paraître dans la liste de référencement, il devra nous en avertir par courrier électronique ou courrier simple.

10 - Attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le Cabinet Deffontaines/Les Paroliers à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunaux d'Amiens sera seul compétent pour régler le litige.

Mise à jour le 15 novembre 2024